



Locataire parti sans laisser les clés

Par **elomini**, le **30/11/2009** à **16:59**

Bonjour,

mon locataire m'a laissé une lettre dans la boîte aux lettres de mon domicile pour me donner son congé, il a été licencié donc le préavis est de 1 mois.

Il a déménagé et il est parti sans me laisser les clés.

Je voudrais savoir quelles démarches je dois faire pour faire ouvrir la maison car je ne voudrais pas qu'il revienne dans 3 mois en me disant que son préavis n'était pas réglementaire du fait qu'il était pas envoyé en recommandé et qu'il me réclame le logement. Je vous remercie de vos conseils

Par **hammam**, le **09/12/2009** à **19:15**

vous devez faire constater par huissier, mais vous devez être sûr que le locataire ne soit plus là, car vous devez régler l'huissier plus le serrurier, mais n'entrez pas dans l'appartement de vous-même, bon courage